

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ KRI KRI INC.	Numéro de permis 2014244	Date d'inspection Le 12 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Kri Kri		Numéro de téléphone (506) 531-0880	
Adresse 14 rue Dominique Grande-Digue NB E4R 0B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	12 sept. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, il n'y avait pas d'éducateur présent dans la salle de dodo avec les 7 enfants en période de sieste. Le ratio enfants-personnel doit être maintenu en tout temps.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	15 juin 2022	
Commentaires : Deux dossiers d'enfants n'ont pas au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	08 juin 2022	12 sept. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	16 sept. 2022	
Commentaires : Une demande de changement n'a pas été effectué pour l'installation de l'abris soleil dans la cour extérieure. L'inspectrice demande à l'exploitante d'envoyer une demande de changement à la mentore en assurance de la qualité.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	13 juil. 2022	12 sept. 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé la période de transition de la sieste vers les jeux libre et la collation. En après-midi les enfants ont joué à l'extérieure.

original signé par
 Jessica Belliveau-Doiron

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 septembre 2022

 Date

original signé par
 Kristel Leger

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 septembre 2022

 Date